

PÊLE-MÊLE D'INFOS

A l'attention des apiculteurs

Il est rappelé que tout apiculteur, à partir d'une ruche, qu'elle soit ou non sur la commune, doit déclarer ses colonies d'abeilles au moins une fois par an, **entre le 1er septembre et le 31 décembre**.

Un site internet du ministère de l'agriculture permet de saisir sa déclaration en ligne :

www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Si vous disposez déjà d'un numéro d'apiculteur (NAPI), il vous sera demandé. Dans le cas où vous déclarez pour la première fois, un numéro d'apiculteur vous sera immédiatement attribué lors de votre déclaration.

Les associations GDS Centre et GDS 37 peuvent vous accompagner dans la gestion sanitaire de vos abeilles ainsi que pour les démarches de déclaration (si vous n'avez pas internet).

GDS Centre : 4, rue Robert Mallet Stevens, 36018 Chateauroux - 02 54 08 13 80 - contact@gdscentre.fr

GDS 37 : 38, rue Augustin Fresnel BP 50139, 37171 Chambray-les-Tours - 02 47 48 37 58 - gds@cda37.fr

FAIRE **ALEC37** **TECHNIQUE**

LE 3^{ÈME} MARDI DE CHAQUE MOIS SAUF JUILLET ET AOÛT DE 9H À 12H

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC
21 AV. DU GÉNÉRAL LECLERC
CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE

PERMANENCE DE PROXIMITÉ SUR RENDEZ-VOUS

CONSEIL GRATUIT EN RÉNOVATION THERMIQUE DE VOTRE LOGEMENT

- > définition des travaux prioritaires,
- > information sur les aides financières mobilisables,
- > conseil pour un chauffage adapté à votre logement,...

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
AU 02.47.60.90.70

L'ALEC 37 assure une mission de service public. Nos conseils techniques, gratuits, et indépendants pour tous: Particuliers, copropriétaires, professionnels, collectivités...

Agence Locale de l'Énergie et du Climat d'Indre-et-Loire à Tours. Plus d'informations et rendez-vous: 02 47 60 90 70 - www.alec37.org - facebook/ALEC37

Comment choisir son fournisseur d'énergie?

Reponse, Mardi 20 Novembre à 19h

Une animation qui vous éclairera sur les bons choix à faire en matière d'énergie!

Où? à la Communauté de Communes à Clère les Pins + d'infos: Contact Sonia Bussonnaix 02.47.24.06.32

FAIRE **ALEC37** **TECHNIQUE**

Une mission de service public pour vous aider à choisir votre fournisseur énergétique

AGENCE LOCALE D'ÉNERGIE ET DU CLIMAT D'INDRE-ET-LOIRE

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES avant le 31 décembre 2018 pour pouvoir voter en 2019 (l'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans).

Les prochaines élections –élections européennes– auront lieu le 26 mai 2019.

En cas de déménagement impliquant un changement de bureau, vous devez vous réinscrire. Renseignez-vous en mairie (avant le 31 décembre).

PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE
Notre patrimoine a de l'avenir

"ÇA CAILLE" CHEZ VOUS ?!

NE LAISSEZ PAS LE FROID S'INSTALLER !
Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire vous accompagnent dans l'isolation de votre habitation !

"ISOLE TOIT mais pas tout seul"

Mardi 13 novembre 2018 à 18h30
Salle des fêtes de BEAUMONT-EN-VÉRON

Gratuit

galerie des films, tour du parc - 37400 BEAUMONT-EN-VÉRON - Renseignements : 02 41 53 66 00

Disponible grâce au PPRI de Beaumont-en-Véron et le Bourguel vert.

Partenaires: SOINHA, A.M.E., INTEL LAUREN, Centre, NORDOISE, Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Des nouvelles du PNR – Parc naturel régional LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Invitation aux rencontres territoriales

Notre commune fait partie du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. Pour élaborer son projet de territoire, d'aujourd'hui à 2038, il propose à chaque habitant de venir donner son avis et faire part de ses idées pour les 20 ans à venir sur des sujets aussi variés que la nature, les paysages, l'agriculture, l'économie, l'énergie, l'habitat...

Plusieurs rencontres sont organisées à cet effet. Celle qui est géographiquement la plus proche aura lieu :

- le 17 novembre à la salle des fêtes de BENAIS, de 9 h 30 à 12 h.

Pour participer, il n'est pas nécessaire de s'inscrire, rendez-vous sur place. Informations : www.ici2038.fr

L'ÉCHO DES COTEAUX

LE MOT DES MAIRES

Chers habitants de Coteaux sur Loire,

Périodiquement les médias nous informent, images émouvantes à l'appui, de catastrophes naturelles imputables à des phénomènes météorologiques dits « exceptionnels ». On peut s'interroger sur « l'exceptionnel » tant ces événements se produisent et se renouvellent un peu partout dans le monde et sur notre sol national. Les conséquences en sont souvent humainement et économiquement dramatiques. On avance alors un dérèglement climatique dû à l'activité humaine. Sans doute, et c'est pourquoi les états s'organisent pour prendre des mesures à ce sujet au niveau mondial.

Mais, selon la formule bien connue, « cela n'arrive pas qu'aux autres ». Pour ce qui nous concerne localement, bien que souvent indolente comme cet été encore, la Loire par ses crues imprévisibles peut être tout aussi dévastatrice et présente donc un risque majeur latent pour une partie de notre commune et la population qui réside dans le val. Aussi, depuis le 19^{ème} siècle, les pouvoirs publics prennent-ils des mesures, contraignantes en terme de construction notamment, afin de limiter les conséquences prévisibles de ces crues redoutées. C'est tout le sens du Plan de Protection des Risques Inondation (PPRI) existant et en cours de révision. Dans le cadre de cette révision les services de l'Etat ont organisé une concertation avec les élus et la population (3 réunions publiques, dossier consultable en mairie) avant que le nouveau PPRI ne soit mis en enquête publique. Chaque citoyen est ainsi invité à faire part de ses remarques. Hélas, trop peu l'on fait. C'est important et il en est encore temps (jusqu'au 16 novembre en mairie). Le conseil municipal a, pour sa part, donné son avis.

Pour égayer cette période hivernale...

Le désormais traditionnel Marché de Noël, son dynamisme et ses animations vous attendent le samedi 1er décembre prochain !

Toutes les informations figurent sur l'affiche ci-contre.

Surtout, si vous souhaitez assister au concert, pensez à réserver. La réservation est ouverte dès maintenant, dans la limite des places disponibles :

02 47 96 56 36 ou 06 11 85 66 87
Tarif : 5 € /personne ; gratuit -12 ans

Autre facette de ces variations climatiques annoncées, les fortes chaleurs d'été et la sécheresse qui rendent notre massif forestier vulnérable aux incendies. Là encore, pour la protection des biens, de la population, de la biodiversité, les pouvoirs publics envisagent la mise en place d'un plan de prévention contre les incendies de forêt. Déjà, en concertation avec les communes voisines nous avons pris des arrêtés quant à la limitation de la circulation dans la forêt.

C'est un tout autre sujet, mais nous ne pouvons pas ne pas noter ici le départ en retraite de Madame Annie Boireau, secrétaire de la mairie de Saint-Patrice depuis 41 ans. Sa compétence indiscutable, reconnue au-delà même de notre commune, sa disponibilité, son efficacité, sont autant de qualités qui ont été appréciées de tous. Cela mérite bien un grand merci et que nous souhaitons à Annie : Bonne retraite !

Les maires,
Jean Dufresne Dominique Logeay François Augé

Coteaux sur Loire

Ingrandes de Touraine
Buvette et restauration sur place et à emporter

Marché de Noël

Au programme :
15h : OUVERTURE DU MARCHÉ
18h : Concert du Brass Band de Bourguel en l'église Saint Romain*
19h30 : Arrivée du Père-Noël

Et toute l'après-midi : Animations diverses Artisans & Producteurs Créateurs & Déco de Noël Manège & Balades à poneys

Avec l'aimable participation des commerçants, associations et viticulteurs du village

SAMEDI 1^{ER} DÉCEMBRE | Centre bourg

A partir de 15h Entrée libre

Boulangerie Pâtisserie Richard Bourguel
AMBULANCES LAURENT
Coteaux sur Loire
HYPER Bourguel

* Places limitées - Sur réservation Mairie 02 47 96 56 36/06 11 85 66 87 (à partir du 2 novembre) - 5€/pers - Gratuit - de 12 ans

Les principales décisions du conseil municipal

▲ Conseil du 10 octobre 2018

• Tarif des manifestations de fin d'année

Le Conseil, à l'unanimité, fixe les tarifs à appliquer lors des manifestations habituelles de fin d'année comme suit :

- Marché de Noël autour de l'église d'Ingrandes-de-Touraine :

- Tarif exposants : 5 € par tranche de 3 mètres ; gratuit pour les associations de la commune ;
- Entrée au concert de l'église : 5 € par personne ; gratuit jusqu'à 12 ans.

- Prix de l'entrée au concert à l'église de Saint-Patrice : 5 € par personne ; gratuit jusqu'à 12 ans.

• Demande de subvention de l'ALSH de Saint-Michel-sur-Loire

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 9.483,70 € à l'ALSH de Saint-Michel-sur-Loire au titre des charges de halte-garderie pour les enfants scolarisés sur la commune. Cette somme correspond au solde des charges 2017 (3.995,54 €) et d'un acompte pour l'année 2018 de 5.488,16 €.

• Devis pour la route de Commendin

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer un devis de 20.483,23 € présenté par la société Colas pour la réfection de la route de Commendin.

• Participation au financement du service instructeur des actes d'urbanisme

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la participation de la commune au financement du service instructeur des actes d'urbanisme (permis de construire, déclarations de travaux), soit 9.048,83 € pour l'année 2018, montant basé sur les actes instruits en 2017.

• Avis sur l'avant-projet de PPRI

Dans le cadre de la révision du PPRI (Plan de prévention du risque inondation) les élus sont appelés à se prononcer sur l'avant-projet présenté par les services de l'Etat. Cet avant-projet fait suite à de nombreuses réunions de concertation et à plusieurs réunions publiques organisées sur les territoires concernés, dont Coteaux-sur-Loire.

Il ressort du dossier –mis à la disposition du public jusqu'au 16 novembre 2018, avec schémas explicatifs– que l'application du futur PPRI dont les règles sont plus contraignantes que celles en vigueur, aura pour conséquences de rendre inconstructibles des terrains qui l'étaient jusqu'alors, et de limiter les extensions sur certaines constructions existantes.

Après une étude détaillée, les élus se déclarent favorables aux propositions contenues dans l'avant-projet du PPRI, sous plusieurs réserves concernant des parcelles nouvellement déclarées inondables sans cohérence avec leur environnement.

L'intégralité des comptes rendus de conseils municipaux est consultable sur le site internet : coteaux-sur-loire.fr

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES

Mairie déléguée d'Ingrandes-de-Touraine 02 47 96 98 64	Mairie déléguée de Saint-Michel-sur-Loire 02 47 96 83 06	Mairie de Coteaux-sur-Loire (et mairie déléguée de St-Patrice) 02 47 96 98 15
Lundi 10 H à 12 H	Lundi 14 H à 17 H	Lundi 10 H à 12 H
Mardi 10 H à 12 H	Mercredi 10 H à 12 H	Mardi 14 H à 17 H
Jeudi 10 H à 12 H	Vendredi 10 H à 12 H	Mercredi 14 H à 17 H
Vendredi 14 H à 17 H	Samedi 9 H à 12 H	Samedi 10 H à 12 H Sauf le 1er et le 29/12/2018

Il est rappelé que les trois mairies sont accessibles à l'ensemble de la population de Coteaux-sur-Loire. Seuls les domaines concernant l'état civil et le P.L.U. (plan local d'urbanisme) restent attachés à la commune historique dont dépend le domicile.

Le départ en retraite d'Annie Boireau, le 20 septembre dernier, a donné lieu à une totale réorganisation des services administratifs. Une nouvelle secrétaire, Justine Lalle, plus particulièrement chargée de l'accueil dans les trois mairies, est désormais en fonction sur notre commune.

Vous aurez l'occasion de la rencontrer lors de vos déplacements en mairie, selon les permanences indiquées ci-dessus, à l'exception du lundi matin à la mairie de Coteaux-sur-Loire (Saint-Patrice) où vous serez accueilli(e) par Isabelle Gasnet et le samedi matin par Sophie Martin.

POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Le remplacement du réseau eau potable sur la RD entre les Forges et la rue des Buizards est en cours. Le raccordement des usagers est en train d'être réalisé sur le secteur depuis les Forges jusqu'au début de la rue de Touraine. Sur le tronçon rue de Touraine et rue d'Anjou, les travaux vont se poursuivre jusqu'au printemps prochain.

En raison de ces travaux, la rue des Blottières est entièrement barrée au croisement avec la RD 35 jusqu'au 8 décembre 2018. Seuls les riverains sont autorisés à emprunter cette rue depuis le centre bourg et à y circuler dans les deux sens.

Sur le secteur d'Ingrandes-de-Touraine

- Le city stade est installé au Clos du Poète. Il reste toutefois à aménager les abords, notamment par la pose d'une rambarde côté sud du terrain.

Il est rappelé aux parents que leurs enfants utilisent cet espace sous leur responsabilité, qu'ils doivent veiller à ce que les enfants ne commettent pas de dégradations et respectent le règlement affiché sur place.

- Travaux pour réaliser des économies d'énergie :
 - . Les chaudières de la mairie et de la salle des fêtes ont été remplacées par des chaudières à condensation ;
 - . Des huisseries neuves avec double vitrage ont été posées sur les fenêtres de la façade nord de la salle des fêtes en remplacement des fenêtres d'origine mal isolées et dégradées.

Sur le secteur de Saint-Michel-sur-Loire

Les travaux routiers des Commendins sont presque achevés, la route maintenue par des poutres latérales a reçu deux couches de finition en gravillon. Pour faciliter les croisements, des évitements ont été installés régulièrement, en raison de la faible largeur de la route. Les finitions des bordures sont en cours de réalisation en calcaire blanc.

Les travaux des logements du presbytère ont démarré à la mi-octobre. Ils portent sur l'isolation (doublage des murs et remplacement des huisseries), le remplacement de la chaudière et sur l'électricité qui n'était plus aux normes. Une amélioration des sanitaires est également prévue. Ces travaux bénéficient d'une subvention de la région portant sur 50% des coûts d'isolation.

Les mats d'éclairage public pour la Cartelezière doivent être installés par le SIEIL ; sans doute avant la fin de l'année 2018.

Sur le secteur de Saint-Patrice

Les travaux de construction de la salle intergénérationnelle et de la médiathèque se poursuivent dans de bonnes conditions. La partie maçonnerie est pratiquement terminée, ainsi que la charpente. Pour le moment, les délais sont tenus et les travaux devraient être achevés au printemps prochain.

Des récompenses pour le fleurissement de notre commune :

Les résultats de notre participation au concours des villes et villages fleuris organisé par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire nous sont parvenus :

- 2 pétales pour Ingrandes-de-Touraine,
 - 3 pétales pour Saint-Michel-sur-Loire,
 - 4 pétales pour Saint-Patrice.
- } soit 9 pétales pour Coteaux-sur-Loire !



Du côté de l'école

Collecte des papiers - cartons au profit des projets scolaires

À NOTER : la mise à disposition de la benne par l'entreprise Vincent pour y déposer papiers et cartons aura lieu :

Du 5 au 30 novembre à côté de l'école de Saint-Patrice

Consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019

Chacun est invité à participer à cette consultation :

- en donnant son avis en ligne sur www.prenons-soin-de-leau.fr
- En envoyant ses contributions écrites à sdage@eau-loire-bretagne.fr

Déchèteries - Horaires d'hiver

Du 15 octobre au 14 avril



▲ Saint-Patrice

- Lundi : 9 H - 12 H
- Mercredi : 14 H - 16 H 30
- Samedi : 9 H - 13 H

Ferraille : Le 3ème samedi du mois

▲ Bourgueil

- Lundi & jeudi : 14 H - 17 H 30
- Mardi & mercredi : 9 H - 12 H
- Samedi : 9 H - 13 H

Ferraille : Le 2ème samedi du mois

▲ Benais

- Du lundi au samedi de 6 H 30 à 12 H
- Ferraille : tous les jours

▲ Centre de transferts de Benais (pour les tracteurs et les véhicules de plus de 3,5 tonnes) :

- Du lundi au vendredi de 6 H 30 à 12 H

Depuis le 1er janvier 2017, que vous soyez professionnels ou particuliers, lorsque vous passez la barrière électrique du centre de transferts de Benais, les apports deviennent payants selon les tarifs en vigueur.

Informations : www.smipe-vta.net